

Séance ordinaire du 16 janvier 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre à neuf heures sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 janvier 2024.

CE-2024-00-02

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 décembre 2023.

CE-2024-00-03

Dépôt de listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de novembre 2023

[Document d'aide à la décision GCH-2023-138](#)

Les listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de novembre 2023 sont déposées, à titre d'information.

CE-2024-00-04

Dépôt du *Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2022*

[Document d'aide à la décision APP-2024-012](#)

Le *Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2022*, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-00-05

Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel

[Document d'aide à la décision GCH-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la version actualisée de la *Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel*, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-001.

CE-2024-00-06

Nomination d'un contremaître aux équipements motorisés à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-002](#)

Il est résolu de nommer monsieur Jean-François Denis à titre de contremaître aux équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, poste cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et l'échelon 6, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2024-00-07

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2024-005-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-005-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de contrat à intervenir entre les parties.

CE-2024-00-08

Lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2024-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel et d'autoriser le maire et la greffière cette lettre d'entente.

CE-2024-00-09

Ajustement à la structure de la Direction du développement économique et de la promotion et mouvements de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2024-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser les modifications à la structure de la Direction du

développement économique et de la promotion selon l'organigramme proposé, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-010;

- d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis, tels qu'ils sont présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, et à pouvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-00-10

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Oasis pour adultes handicapés de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec (4010, rue Saint-Georges, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Oasis pour adultes handicapés de Lévis, concernant son immeuble situé au 4010, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) G6W 1E9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE-2024-00-11

Entente de règlement dans le dossier de la Cour supérieure numéro 200-17-033081-217
[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-001](#)

Il est résolu d'autoriser le règlement hors cour du dossier de la Cour supérieure 200-17-033081-217 en contrepartie du versement par la Ville de la somme de 185 000 \$ en capital, intérêts et frais à la demanderesse et d'autoriser la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, les avocates et avocats de cette direction et celles ou ceux qui sont expressément mandatés, à signer tous les documents utiles ou nécessaires pour mettre fin au litige et pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-00-12

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin
[Document d'aide à la décision GRE-2024-005](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 19 décembre 2023.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-00-13**Dépôt du procès-verbal de la rencontre de la commission consultative de l'environnement du 26 octobre 2023**

[Document d'aide à la décision ENV-2023-017](#)

Le procès-verbal de la rencontre de la commission consultative de l'environnement tenue le 26 octobre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2024-00-14**Règlement modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables**

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-002. Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications au Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables afin d'ajouter les disques menstruels à la liste des produits acceptés, modifier le délai limite pour les produits d'hygiène lavables et modifier l'exigence relative à la preuve de résidence.

CE-2024-00-15**Programmation partielle de travaux version numéro 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023**

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de ce programme;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2024-001, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a

été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux version no 4 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023*.

CE-2024-00-16

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2023

[Document d'aide à la décision DEI-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2023, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2024-001, selon les données au 20 novembre 2023.

CE-2024-00-17

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 5 octobre 2023

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-001](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 5 octobre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2024-00-18

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement, à l'alinéa, de la désignation de madame Sasha Moeyensoon, au siège de représentante des groupes de population des femmes, par la désignation à ce siège de madame Marika Poulin, directrice du Centre femmes l'ancrage.

CE-2024-00-19

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues, telle qu'elle est précisée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-00-20

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-002](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues, telle qu'elle est précisée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-00-21

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-003](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues, telle qu'elle est précisée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-00-22

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues, telle qu'elle est précisée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-00-23

Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et Règlement décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-001. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2024-00-24

Règlement décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et Règlement décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents
[Document d'aide à la décision FIN-2024-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour chacun des règlements d'emprunt ;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-002. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le

parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 60 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2024-00-25

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de monsieur Jean-Marie Tanguay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 7 mars 2024.

CE-2024-00-26

Approbation du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 30 novembre 2023.

CE-2024-00-27

Participation de la Ville à la seconde phase du projet *OMH Umano* (phase 2) en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer le dépôt par l'Office municipal d'habitation de Lévis du projet *OMH Umano* (phase 2), pour 105 logements sociaux et abordables pour aînées et aînés autonomes dans l'arrondissement de Desjardins, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

CE-2024-00-28

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (tracé du ruisseau Rouge, zones C2597 et C2598, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-066. Ce règlement a pour objet de mettre à jour la cartographie du ruisseau Rouge de manière à refléter le lit réel du cours d'eau dans les zones C2597 et C2598 (secteur Lévis).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-00-29

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la superficie minimale de couverture végétale pour les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-072. Ce projet de règlement a pour objet :

- de remplacer les dispositions spécifiques applicables aux zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, M1755 et H1759 afin que soit exigé un pourcentage d'au moins 50% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
- de remplacer la disposition spécifique applicable à la zone H1753 afin que soit exigé :
 - ✓ un pourcentage d'au moins 30% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale dans la portion A de cette zone identifiée au plan du nouvel article 426.8, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
 - ✓ un pourcentage d'au moins 50% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale dans la portion restante de cette zone, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
 - ✓ d'exclure de la notion de couverture végétale l'espace sous couverture végétale sur un toit dans les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-00-30

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-102](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-102. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C300, véhicules lourds (camions, autobus, véhicules récréatifs, bateaux, avions, machineries industrielles ou agricoles, équipements et accessoires d'entretien motorisé lourd (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.), dans la zone C2408, et d'y prévoir les normes et spécifications applicables.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-00-31

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-109](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-109. Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter l'usage spécifique de construction, inclus dans la classe d'usages multiple C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, et ce, sans possibilité de faire de l'entreposage extérieur, à la grille des spécifications de la zone I1228, et d'y prévoir les normes et spécifications applicables.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-00-32

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée, dans la zone H2159, sur le boulevard Guillaume-Couture, à proximité de l'intersection avec la route du Président-Kennedy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-116](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement afin d'ajouter la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (4 logements) dans la zone H2159, et ce, pour le principal motif suivant :

- dans sa forme actuelle, le nombre de logements envisagé sur le terrain ne répond pas à l'exigence de 70 logements/hectare visée pour l'affectation de pôle structurant.

CE-2024-00-33

Dépôt du rapport des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 23 octobre et 13 novembre 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-118](#)

Le rapport des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 23 octobre et 13 novembre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2024-00-34

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 24 octobre, 14, 21 et 28 novembre 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-119](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 24 octobre, 14, 21 et 28 novembre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2024-00-35

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment et à la marge de recul arrière pour la zone M2671, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-14.

CE-2024-00-36

Adoption du Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M2558, à proximité de l'intersection des boulevards Alphonse-Desjardins et Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-127](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-06-68.

CE-2024-00-37

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité de suivi du bureau de projets du 11 octobre 2023

[Document d'aide à la décision BP-2023-013](#)

Le compte rendu de la rencontre du comité de suivi du bureau de projets tenue le 11 octobre 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2024-00-38

Revente du lot 6 544 499 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Les entrepôts de la rive-sud inc. (rue du Parc-Industriel, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-101](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de revendre le lot 6 544 499 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Les entrepôts de la rive-sud inc., aux conditions prévues à la clause 10 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 25 avril 2023 sous le numéro 27 974 249, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-00-39

Attribution d'un prêt à une entreprise et mandat à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DEV-2023-104](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder un prêt avec des conditions préférentielles à une entreprise, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-104.

Il est également résolu de mandater la Direction du développement économique et de la promotion à entreprendre des démarches relatives à la modification de la clause 1.3 de la *Politique d'investissement*, telle qu'elle est proposée à cette fiche de prise de décision, afin de répondre aux objectifs d'attractions et de rétentions des entreprises dans l'Innoparc (secteur Lévis).

CE-2024-00-40**Aide financière à Distributions bubbleb inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces***

[Document d'aide à la décision DEV-2023-108](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à Distributions bubbleb inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2024-00-41**Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de 8719705 Canada inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision DEV-2024-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 2 mars 2021, sous le numéro 26 105 979, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 401 624 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-00-42**Avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec JCB construction Canada inc. et GIPD inc. (terrain situé à l'Innoparc, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision DEV-2024-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec JCB construction Canada inc. et GIPD inc. pour la vente des lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-00-43**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux**

[Document d'aide à la décision DEV-2024-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux au montant maximum de 280 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

CE-2024-00-44**Financement de la dépense relative à l'acquisition d'un système de gestion des preuves numériques et d'un système d'enregistrement des entrevues d'enquête et attribution de contrat**

[Document d'aide à la décision APP-2023-247-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'un système de gestion des preuves numériques et d'un système d'enregistrement des entrevues d'enquête au montant maximum de 310 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

Il est également résolu d'attribuer ce contrat (appel d'offres 2023-55-116), à Axon public safety Canada inc., pour une dépense estimée à 1 665 410,93 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de sept ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-45**Option de renouvellement du contrat relatif à la fourniture et la livraison de béton préparé en usine**

[Document d'aide à la décision APP-2023-251](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer l'option de renouvellement d'une durée d'un an du contrat relatif à la fourniture et la livraison de béton préparé en usine, telle qu'elle est prévue à ce contrat (appel d'offres 2023-50-30), attribué par la résolution CV-2023-02-88, adoptée le 5 mai 2023, à compter du 15 avril 2024, pour une dépense totale estimée à 285 858,30 \$, avant TPS et TVQ, incluant les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.

CE-2024-00-46**Modification du contrat de services d'entretien et d'inspection des ascenseurs**

[Document d'aide à la décision APP-2024-003](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services d'entretien et d'inspection des ascenseurs (appel d'offres 2023-50-28), attribué par la résolution CE-2023-06-62, adoptée le 27 juin 2023, au montant de 7 190 \$, avant TPS et TVQ, considérant que cette modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-003.

CE-2024-00-47**Attribution du contrat pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la gestion animalière et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2024-005](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction d'un nouveau bâtiment

pour la gestion animale (appel d'offres 2023-50-103), à Construction citadelle inc., pour une dépense estimée à 3 034 624 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2024-00-48

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au déploiement d'une zone d'accueil Azure

[Document d'aide à la décision APP-2024-006](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au déploiement d'une zone d'accueil Azure (demande de prix 2023-75-216), à ITI inc., pour une dépense au prix de 98 838 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-49

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au réaménagement des rives et du littoral sur un tronçon du ruisseau Cantin et le retrait d'un ponceau

[Document d'aide à la décision APP-2024-007](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au réaménagement des rives et du littoral sur un tronçon du ruisseau Cantin et le retrait d'un ponceau (appel d'offres 2023-55-118), à Tetra tech QI inc., pour une dépense estimée à 218 700 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-50

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2024-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur (appel d'offres 2023-55-127), à Consulair inc., pour une dépense estimée à 349 781,60 \$ avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-51

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage pour les besoins du génie civil pour les années 2024 à 2026

[Document d'aide à la décision APP-2024-011](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage pour les besoins du génie civil pour les années 2024 à 2026 (appel d'offres 2023-55-123), à Fnx-innov inc., pour une dépense estimée à 225 750 \$,

avant TPS et TVQ, pour une durée initiale de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-52

Modification du contrat relatif à la fourniture de produits chimiques (lot3 : sulfate d'aluminium (alun)) pour le traitement des eaux

[Document d'aide à la décision APP-2024-014](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture de produits chimiques (lot 3 : sulfate d'aluminium (alun)) pour le traitement des eaux (appel d'offres 2022-55-135), attribué par la résolution CE-2022-10-77, adoptée le 25 octobre 2022, au montant de 133 728 \$, avant TPS et TVQ, considérant que cette modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-014.

CE-2024-00-53

Financement de la dépense additionnelle relative à la fourniture de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique concernant la réfection de l'enveloppe extérieure et la mise à niveau de l'aréna BSR et attribution de contrat

[Document d'aide à la décision APP-2024-015](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la fourniture de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique concernant la réfection de l'enveloppe extérieure et la mise à niveau de l'aréna BSR au montant maximum de 10 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

Il est également résolu d'attribuer ce contrat (demande de prix 2023-75-219), à Droite gauche architecture inc., pour une dépense estimée à 105 095 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à la soumission.

CE-2024-00-54

Attribution d'un contrat de services de collecte, transport et élimination des cendres volantes et des chaux usées de l'incinérateur à intervenir avec Stalex Canada inc.

[Document d'aide à la décision APP-2024-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de services de collecte, transport et élimination des cendres volantes et des chaux usées de l'incinérateur à intervenir avec Stalex Canada inc. (avis d'intention 2023-80-189), pour une dépense estimée à 2 704 583 \$, avant l'indexation prévue au contrat et les taxes applicables, pour la durée initiale de cinq ans, conformément aux termes du contrat, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-00-55**Modification du contrat regroupant les services de liens de télécommunication de plusieurs comptes**[Document d'aide à la décision APP-2024-017](#)

Il est résolu de modifier le contrat regroupant les services de liens de télécommunication de plusieurs comptes (contrat numéro 2022-80-11), attribué le 5 avril 2022 par le directeur général adjoint – services de proximité, au montant de 15 200 \$, avant TPS et TVQ, considérant que cette modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-017.

CE-2024-00-56**Attribution du contrat pour la fourniture du service d'entretien des portes de garages**[Document d'aide à la décision APP-2024-020](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien des portes de garages (demande de prix 2023-70-211), à Les portes du Québec inc., pour une dépense estimée à 98 050 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée approximative de dix mois, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-00-57**Modification du contrat relatif aux travaux de réfection d'une conduite pluviale située sur le chemin Pintendre (secteur Pintendre)**[Document d'aide à la décision APP-2024-023](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de réfection d'une conduite pluviale située sur le chemin Pintendre (secteur Pintendre) (appel d'offres 2023-50-95), attribué par la résolution CE-2023-08-82, adoptée le 3 octobre 2023, au montant de 16 043,09 \$, avant TPS et TVQ, considérant que cette modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-023.

CE-2024-00-58**Approbation de la résolution 2023 175 « Amendement au règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis »**[Document d'aide à la décision TMD-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la résolution 2023-175 « Amendement au règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 30 novembre 2023, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2024-001.

CE-2024-00-59**Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023**

[Document d'aide à la décision TMD-2024-002](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-00-60**Approbation de la résolution 2023 183 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis »**

[Document d'aide à la décision TMD-2024-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la résolution numéro 2023-183 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 30 novembre 2023, afin de désigner à titre d'inspectrice et d'inspecteur, pour le compte de cette société, les employées et employés dont le nom figure sur cette résolution.

CE-2024-00-61**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique et de la circulation du 25 octobre 2023 et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement**

[Document d'aide à la décision TMD-2024-006](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 25 octobre 2023 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2024-006. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Berlioz, Christ-Roi, Pampalon (secteur Lévis), Courchevel (secteur Saint-Romuald), des Pionniers (secteur Saint-Nicolas), de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald), du Moulin (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), du Centre-Hospitalier (secteur Charny), Saint-Vincent (secteur Saint-Romuald) et Ferdinand-Demers (secteur Charny).

CE-2024-00-62**Feux de circulation temporaires à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier et de la rue des Arpents (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision TMD-2024-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ne pas procéder au déplacement des feux de circulation temporaires situés à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier et de la rue des Arpents (secteur Lévis) pour des raisons de fluidité et de sécurité routière.

Sous réserve de cette décision du conseil de la Ville, il est également résolu de procéder au remboursement du don de 47 162,75 \$ à la Société immobilière site inc., le tout sans intérêt et sous réserve de la conclusion d'un avenant à l'entente relative à des travaux municipaux intervenus en 2013 avec cette compagnie.

CE-2024-00-63

Aide financière à Pickleball Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-099-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 22 639 \$ à Pickleball Lévis inc. pour son projet d'ouverture d'un centre de tennis léger intérieur sur le territoire de la ville, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2024-00-64

Participation de la Ville au projet de *Mission Unitâinés* pour permettre la construction de logements sociaux destinés aux personnes âgées moins nanties autonomes

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au projet de *Mission Unitâinés* pour permettre la construction d'un bâtiment d'environ 100 unités de logement social destinés aux personnes âgées moins nanties autonomes.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville que cette participation prenne la forme d'un don de terrain, correspondant aux dimensions recherchées pour accueillir le projet et d'une aide financière à être établie, et ce, conditionnellement :

- au respect du décret gouvernemental octroyant une aide financière à *Mission Unitâinés*;
- à la signature d'un avant-contrat relatif à la donation du terrain prévoyant certaines conditions à la satisfaction de la Ville et de *Mission Unitâinés* en prévision de la signature d'un contrat notarié officialisant la donation du terrain;
- à ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- à ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville.

CE-2024-00-65

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 42.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
